

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 100

Chargée de l'examen du postulat de Mme Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois »

Présidence :	Mme Christine Goumaz
Membres présents :	M. Quentin Beausire, M. Musa Kamenica, Mme Anna Crole-Rees, M. Henry Klunge, Mme Anne Berguerand, M. Jean-Michel Bringolf, Marlène Voutat, Mme Anita Messere, M. Jean-Blaise Kalala
Membres excusés :	M. Jean-Luc Masson remplacé par Mme Anita Messere Mme Grazielle Schaller remplacée par M. Jean-Blaise Kalala
Membres absents :	Mme Berrios Astrid Lanvanderos, M. Cédric Fracheboud
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence Germond, M. Christophe Leroy
Notes de séances	Mme Katia Chianelli

Lieu : Place Chauderon 9 à Lausanne

Date : Le 26 octobre 2020

Début et fin de la séance : Début 16h, fin 16h55

Mme L. Martelli n'est plus membre du Conseil communal et est remplacée par M. Q. Beausire qui présente le postulat déposé.

La parole lui étant donnée, *Mme F. Germond* en profite pour présenter les collaborateurs du Service de la propreté urbaine qui l'accompagnent, soit M. C. Leroy, chef de la section valorisation au Centre intercommunal de gestion des déchets, et Mme K. Chianelli, assistante du chef de service pour la prise de notes de la séance.

Une commissaire commence la discussion liminaire en relevant que si les déchets avaient de la valeur, ceux-ci ne se retrouveraient pas dans la nature, ce qui rend la proposition du postulat intéressante. Elle montre une image d'une machine utilisée en Allemagne qui récupère l'aluminium, le verre et le PET contre de l'argent. Elle explique qu'il existe d'autres systèmes en Europe qui valorisent la récupération et donne aussi l'exemple des festivals aux verres payants. Elle ajoute que l'espace public lausannois n'a pas de poubelles de tri alors que le quartier du Flon, entièrement privé, dispose de ce type de poubelles différenciées car les privés doivent payer ce qui est destiné à être incinéré et pas recyclé. Par ailleurs, elle soulève que Tridel (usine de retraitement des déchets) n'est pas saturée, ce qui explique que la Ville ne fasse pas le tri des déchets pour l'instant.

Il est soulevé par une autre commissaire que de récompenser les bons trieurs signifie surtout récompenser les pollueurs, soit ceux qui consomment beaucoup de plastique. Aussi, cela serait judicieux de taxer la consommation de plastique. De plus, les déchèteries mobiles

Conseil communal de Lausanne

recupèrent déjà certains plastiques. C'est pourquoi, l'objectif à rechercher serait plutôt d'inciter la population à ne pas consommer de plastique.

Un commissaire regrette que les différents plastiques (flaconnages, PET, etc.) doivent être séparés et que les poubelles PET ne récupèrent que le PET à boissons. Aussi, il estime que l'information n'est pas suffisamment claire pour les citoyens. En ce qui concerne le système allemand, il relève que celui-ci est basé sur une consigne payée à l'achat.

En effet, trier ses déchets est une obligation légale ; il n'y a pas de raison de récompenser le citoyen qui respecte cette obligation. Il est constaté un manque de clarté sur les informations liées au type de bouteilles plastique récupérées dans chaque contenant. Les efforts doivent être axés sur le tri. Le système de consigne avec le verre fonctionnait bien à l'époque, cela pourrait être une solution également pour le PET.

Une commissaire estime que la dénomination de bouteilles en plastiques non-triées indiquée dans le postulat n'est pas claire. Elle ajoute que le système allemand fonctionne car tous les plastiques sont repris mélangés et sont ensuite triés par le repreneur, ce qui facilite la tâche des ménages. Les collaborateurs-trices des déchèteries qui expliquent clairement les consignes aux usagers sont au passage remerciés.

Il est suggéré que la Ville réfléchisse à des solutions pour ajouter au bas des immeubles des conteneurs à PET. En effet, des bouteilles de PET se retrouvent dans des sacs taxés.

Mme F. Germond remercie les intervenants pour leurs retours. Elle souhaite ajouter quelques explications, notamment que le législateur national a prévu un financement du recyclage du PET par une taxe anticipée de recyclage (TAR). Celle-ci est payée par le consommateur à l'achat des boissons en PET. Elle est ensuite reversée aux différents magasins pour organiser sa récupération. Ce système fonctionne relativement bien, avec plus de 80 % de recyclage.

Aussi, si la Ville offrait la collecte en porte-à-porte de cette fraction, le citoyen paierait deux fois pour le PET, soit une fois avec la TAR et une seconde fois avec la taxe communale. Elle relève que Lausanne est l'une des communes qui offrent les meilleures prestations de collecte de porte-à-porte. En outre, il serait compliqué d'ajouter un conteneur supplémentaire au bas de chaque immeuble. Enfin, le PET, ainsi que les flaconnages sont récupérés dans les déchèteries lausannoises. Ces derniers sont repris par l'entreprise RC-Plast à Grandson. Quant au plastique souple, il doit être jeté avec les ordures ménagères, car il n'existe à l'heure actuelle pas de filière de recyclage viable.

En ce qui concerne les informations sur les types de plastique récupérés, *Mme F. Germond* relève qu'un flyer explicatif est disponible sur le site internet <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/finances-et-mobilite/proprete-urbaine/publications/trier-pdf.html> et également distribué dans les déchèteries.

Mme F. Germond confirme qu'une amélioration du tri sur l'espace public est nécessaire. En effet, celui-ci existe actuellement uniquement dans les parcs. Toutefois, un projet d'installations sur les places est actuellement en cours.

Elle précise que certains déchets rapportent effectivement de l'argent, comme l'aluminium par exemple, tandis que d'autres comme les flaconnages, coûtent à la collectivité. Les montants encaissés avec la valorisation des déchets permettent de diminuer les coûts des taxes facturées aux ménages. Aussi, les citoyens ont toujours intérêt à trier leurs déchets et c'est afin de les y inciter que même les fractions qui coûtent de l'argent sont récupérées en déchèterie.

Enfin, les Lausannoises et Lausannois sont déjà rétribués pour leurs efforts, par la ristourne de CHF 80.- par habitant sur la facture d'électricité. Avec cela, si les déchets sont triés correctement, le sac taxé ne devrait pas amener de surcoût aux ménages.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire s'interroge sur la manière de répondre à la demande n° 1 du postulat, soit de fournir une estimation de la provenance et du lieu de récolte des bouteilles en plastique non-triées.

Mme F. Germond informe que des autopsies des sacs sont régulièrement effectuées, afin de constater le type de déchets non-triés. De plus, les volumes globaux en déchèterie sont connus, soit environ 80 tonnes de PET et 64 tonnes de flaconnages divers. Ainsi, il serait possible de répondre à la demande n° 1 de manière globale.

Mme F. Germond précise que la TAR concerne uniquement le PET et non les flaconnages. Une commissaire précise que l'idée de récompense n'a pas pour but d'inciter la population à consommer plus de plastique, mais qu'il s'agirait plutôt d'une récompense immédiate au moment du tri. Pour ce qui est de la demande n° 1, il s'agirait de connaître de quel type de poubelles proviennent les déchets non-triés (corbeilles de rue, parcs, sacs poubelle). Enfin, il suggère d'éventuellement utiliser la TAR pour la récompense proposée.

Mme F. Germond précise aussi que le retour de la TAR directement à la population au travers de bons n'est légalement pas possible.

Un commissaire constate régulièrement des sacs remplis de bouteilles plastique bien triées déposés aux postes fixes installés sur le territoire communal. Aussi, un conteneur pour les flaconnages à ces endroits serait utile.

Une commissaire revient sur le système de récompense. En effet, elle préfère inciter la population à consommer des boissons dans des bouteilles réutilisables plutôt que jetables. De plus, elle souhaite obtenir de plus amples informations sur la filière RC-Plast.

Mme F. Germond passe la parole à *M. C. Leroy* pour ces explications. RC-Plast est vouée principalement à trier le PET. Néanmoins, depuis peu, les flaconnages peuvent également être triés sur ces mêmes tapis. Les plastiques sont ensuite utilisés pour produire de nouveaux plastiques. Toutefois, cette filière ne rapporte pas à la Ville mais représente plutôt un coût. *M. C. Leroy* relève que les taux de refus de tri sont d'environ 20 %.

Un commissaire rappelle l'importance d'informer et sensibiliser la population sur la valorisation de ces différents plastiques. En effet, il a pu constater que selon la quantité d'indésirables dans les conteneurs, les plastiques sont refusés et ne rapportent donc plus à la Ville.

Les demandes du postulat sont rappelées, ainsi que l'objectif de la séance qui est de décider si le conseil communal souhaite prendre en considération ce postulat.

Un commissaire souligne que l'objectif du postulat est d'étudier des possibilités d'amélioration pour le tri des plastiques. Il invite donc les membres de la commission à accepter le postulat.

Conclusion(s) de la commission :

La parole n'étant plus demandée, *Mme C. Goumaz* propose de voter sur la prise en compte du postulat par la Municipalité :

Conseil communal de Lausanne

Pour : 4 voix
Contre : 5 voix
Abstentions : 1 voix

La prise en considération du postulat est refusée.

Lausanne, le 17 novembre 2020

Mme Christine Goumaz, rapportrice